

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Duo Itée		Date d'inspection Le 21 juillet 2026	
Nom de l'établissement Roche Papier Duo		Numéro de permis 2022119	
Adresse 305 rue St-George Moncton NB E1C 1W8		Numéro de téléphone (506) 874-4247	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 49	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

Les éléments suivants sont vérifiés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice.
- L'établissement dispose du nombre approprié de toilettes et de lavabos, qui sont disponibles et fonctionnels.
- Des sièges percés et des tabourets sont fournis aux enfants.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé.
- L'alimentation. Des bouteilles d'eau sont disponibles pour les enfants en tout temps.
- L'aire de jeu extérieure et le matériel de jeu extérieur.
- Les effets personnels des enfants sont étiquetés, réservés à l'usage exclusif de chaque enfant et rangés séparément.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe, en matinée, les jeux libres à l'intérieur, les activités dirigées (un collage de tournesol), le lavage des mains, la collation, la préparation pour aller à l'extérieur (changer les espadrilles, appliquer la crème solaire et mettre une casquette ou un chapeau), les activités dirigées à l'extérieur (soccer), les jeux libres à l'extérieur, la lecture autonome des enfants d'âge scolaire, la lecture du livre Le perroquet par la personne éducatrice, choisi par un enfant, le lavage des mains ainsi que le dîner.

Une discussion a lieu au sujet de l'exigence selon laquelle 50 % des personnes éducatrices doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente.

Une discussion a lieu au sujet de la date de l'inspection effectuée par le Bureau du prévôt des incendies.

Les questions reçoivent une réponse sur les lieux.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 juillet 2026

Date

original signé par
Nanncy Nirennold

Le 23 juillet 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"